



Droit des familles en présence d'enfants.

Par Visiteur

Madame, Monsieur,

Je suis maman séparée de deux enfants de 7 et 12 ans; je vis depuis ma séparation de leur papa (depuis 3 ans) au domicile de mes parents avec la garde de mes deux enfants (ils vont un week end sur deux chez leur papa ainsi que la moitié des vacances). J'emménage à la rentrée chez mon nouveau compagnon avec ma fille dans un autre département. Mon fils de 12 ans entre en 4ème à la rentrée au collège et souhaite pour l'an prochain (l'année de 3ème pour la rentrée 2011-2012) intégrer un sport étude avec internat. Je lui ai donc proposé qu'il reste une année supplémentaire chez ses grands parents (gardant donc le même collège, ses amis, son club sportif pour 2010-2011) afin qu'il n'ai pas deux changements de collège deux années de suite. Ayant la garde de mes enfants, ai-je le droit de laisser mon fils chez ses grands parents une année? sachant que je reviendrai au domicile de mes parents et donc de ses grands parents, tous les mardis soirs et que bien sûr il viendra nous rejoindre les weeks end où il est censé être avec moi? Merci infiniment de votre réponse.

Très cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame,

La question qui se pose est de savoir si le père de vos enfants est d'accord pour cette solution. En effet vous avez certes la garde de vos enfants mais le père a également autorité parentale et doit de ce fait donner son accord pour votre déménagement, pour le changement d'école de votre fille et pour le fait que votre fils reste chez ses grands parents.

Cordialement